

# ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

## MÉMOIRES ORIGINAUX

### JUGEMENT MORAL ET PRÉDICTION DE LA CRIMINALITÉ Étude comparative entre délinquants et non-délinquants

M. ADDAD \*, M. BÈNÈZECH \*\*

*Mots Clés :*

Profil de jugement  
Jugement moral  
Formule de prédiction  
Criminalité

**RÉSUMÉ :** *Un groupe de criminels incarcérés a été comparé à deux groupes non-criminels en ce qui concerne les cinq modes de jugement (profil de jugement) mesurés au test Tsèdek de Baruk. Les délinquants utilisent davantage les jugements intéressé, social et de constatation de fait que l'ensemble des non-délinquants (différences significatives). Ils font usage plus souvent du mode de jugement moral que les non-délinquants du groupe de contrôle (population générale) mais moins souvent que les non-délinquants du groupe de comparaison (sujets de haut niveau éducatif et pour plus de la moitié religieux). A partir du profil de jugement obtenu pour chaque groupe, une formule de prédiction de tendance au crime a été élaborée. Elle permet de classer avec une assez bonne fiabilité les personnes testées dans la catégorie des criminels ou des non-criminels.*

**SUMMARY :** *A group of imprisoned criminals was compared to two groups of not-criminals with regard to five modes of judgment (profile of judgment) measured by Baruk's Tsedek test. The delinquents use more self-interest judgment, social judgment and absence of judgment than the whole of the not-delinquents (significantly different). They more often use the mode of moral judgment than the not-delinquents of the control group (general population) but less often than the not-delinquents of the comparative group (subjects of high educational level and religious for more than half of them). From the profile of judgment obtained for each group, a formula of prediction of tendency to crime was elaborated. It makes it possible to classify with rather good reliability the persons tested in the category of criminals or not-criminals.*

#### INTRODUCTION

Le comportement d'une personne est dirigé par des facteurs conscients et inconscients. Au niveau conscient, il s'agit d'influences internes (person-

\* Professeur de criminologie, Université de Bar-Ilan, Ramat-Gan et Institut Talpiote, T.A., Israël.

\*\* Psychiatre-criminologue, Service Médico-Psychologique Régional des Prisons, Maison d'Arrêt, 33173 Gradignan Cédex, France.

nelles) ou externes (sociales), ces dernières étant généralement de durée limitée et pouvant être opposées aux influences internes. Le modèle comportemental normatif (conventionnel), que l'on peut étudier par des critères sociaux, est en effet incapable de conduire par simple imitation à une vraie connaissance internalisée de ce qui est bon et juste. Dans le but d'obtenir un comportement durable, permanent vis-à-vis d'un certain nombre de situations, les facteurs sociaux doivent s'accompagner d'un processus d'intériorisation des modèles normatifs pour arriver à l'intégration intrapsychique du jugement moral chez l'individu. La maturation d'un tel système de valeurs, véritable « stabilisateur interne » qui guide le comportement, est le résultat d'une interaction graduelle avec l'environnement et plus particulièrement les influences éducationnelles. Ce travail se propose de mesurer les divers modes de jugement de personnes criminelles et non-criminelles, au moyen de dilemmes qui leur sont proposés grâce à un test révélateur du profil de jugement. Nous verrons que la connaissance des composantes du jugement constitue une base scientifique qui rend possible la prédiction d'un comportement normatif ou criminel. L'importance de cette recherche pour le système éducatif est évidente dans le but d'obtenir le plus haut niveau possible de jugement moral chez l'individu.

### COMPORTEMENT MORAL ET JUGEMENT MORAL

Ces vingt dernières années, nombreuses ont été les recherches étudiant le lien entre le jugement moral d'une personne et son comportement. Citons ici les travaux de Kohlberg (1969, 1970, 1971) et de MacNamee (1977). Ces études montrent que le comportement est fortement lié au niveau de jugement moral. L'action morale demande comme condition préalable une réflexion éthique arrivée à maturité. L'individu qui est parvenu à un niveau moral élevé a développé en lui les raisons capables d'éviter une conduite immorale. Ces travaux sont en accord avec ceux de Piaget (1932, 1969) dont le point de vue est fonctionnel. Il existe des fonctions fixes communes à tous les âges. A tous les niveaux, l'activité découle d'un besoin qui la déclenche et le cerveau s'efforce de comprendre ou d'expliquer les phénomènes. Les dissemblances comportementales des individus sont le résultat de leurs structures mentales différentes qui dépendent de l'organisation neurologique des fonctions cérébrales. La forme de cette organisation détermine le comportement. Les recherches de Kohlberg (1963, 1971), concernant le développement de la réflexion éthique, mettent en évidence la présence d'un processus continu et l'existence de six étapes universelles. Ces étapes peuvent être divisées en trois niveaux essentiels, chaque niveau comprenant deux divisions subsidiaires : les niveaux préconventionnel, conventionnel et postconventionnel ou autonome. Ces étapes sont résumées sur le tableau 1, depuis la plus précoce jusqu'à la dernière.

Tableau 1

#### Niveau de jugement et étapes de développement selon Kohlberg

*Niveau 1.* Préconventionnel. Le jugement (ou l'évaluation morale) est en relation avec les événements extérieurs, partiellement physiques, pour les mauvaises actions ou pour les besoins physiques. Il n'est pas en relation avec les personnes ou les normes. Niveau du jugement intéressé de Baruk.

*Étape 1.* Orientation vers l'acquiescement ou la peur de la punition. Respect égoïcentrique vis-à-vis d'une autorité supérieure à lui, du prestige ou d'un facteur objectivement responsable.

*Étape 2 (3-7 ans).* Orientation ingénieurisme égoïste. Un acte juste est celui qui satisfait les besoins individuels et quelquefois aussi les besoins des autres. Perception de

*Niveau 2. Conventionnel (7-11 ans).* L'évaluation morale est en relation avec la réalisation de fonctions justes ou convenables. Il y a obéissance à la règle et accomplissement de l'attente des autres. Niveau du jugement social de Baruk.

*Niveau 3. Postconventionnel ou autonome (adolescence).* Le niveau moral est représenté par la conformité du « je » aux normes, prérogatives ou obligations mutuelles ou à celles qui sont potentiellement mutuelles. Niveau du jugement moral de Baruk.

la relation entre la valeur de ses propres besoins et le résultat possible de chaque effort. Égalité simple et orientation vers l'échange et la mutualité.

*Étape 3.* Orientation vers le bon enfant, la louange et l'accord, la recherche de l'approbation et de l'aide aux autres. Conformité avec les stéréotypes largement reconnus. Comportement normal en appliquant les devoirs et les jugements en accord avec ses intentions.

*Étape 4.* Orientation vers l'obéissance à l'autorité et à la règle sociale. Tendance à faire son propre devoir, à démontrer son respect à l'autorité et à préserver la règle sociale par égard pour elle-même. Attribution d'une considération aux espérances légitimes des autres.

*Étape 5.* Obligation contractuelle légale. Reconnaissance d'une base arbitraire ou d'une création des règles, des espérances dans le but d'un accord. Le devoir est exprimé en termes contractuels. Évitements généraux des actions contraires à la volonté ou aux intérêts des autres.

*Étape 6.* Orientation de la conscience ou des principes non seulement vers les règles sociales qui sont imposées, mais aussi vers des critères de choix incluant une prise en compte des référents logiques et universels. Orientation de la conscience comme activateur et guide de l'honneur et de la confiance mutuelle.

#### MODES ET PROFILS DE JUGEMENT

Baruk (1950,1970) s'est beaucoup intéressé aux problèmes complexes posés par le processus de jugement. Il estime que ce processus n'est pas uniquement composé des différentes étapes universelles décrites par Kohlberg, mais aussi des opérations de jugement que l'individu a intégrées au cours de son développement, grâce à l'imitation et au conditionnement, à partir de son environnement immédiat et de ses expériences personnelles. Baruk (1970) propose six types différents de jugement que l'on peut condenser dans les cinq modes suivants :

A) *Jugement intéressé.* C'est un jugement non-moral, « injuste », basé sur l'égoïsme c'est-à-dire sur les besoins personnels sans prise en compte d'autrui. L'individu estime que la fin justifie les moyens et, fixant lui-même les règles, décide de ce qui est bien et mal.

B) *Jugement de constatation de fait.* C'est une absence de jugement qualitatif personnel, le comportement usuel étant le guide du jugement. Le sujet accepte sans juger sur le plan des valeurs ce qui se fait. Ce mode de jugement est fréquent chez les personnes présentant des troubles de la personnalité ou soumises à de fortes pressions extérieures (écoliers, militaires).

C) *Double jugement.* C'est un jugement ambivalent, ambigu, avec deux facteurs de jugement (la loi morale et la réalité) entre lesquels la personne est incapable de choisir.

D) *Jugement social.* Ce jugement de « l'utilitarisme social » se rencontre chez les individus qui croient que les normes collectives, les besoins et les demandes de la société représentent le critère le plus élevé de choix. L'homme est négligé au profit de l'utilité immédiate de la société.

E) *Jugement moral.* C'est un mode de jugement « affectif » (jugement du cœur) basé sur le fait que l'individu regarde la Justice comme étant supérieure à toutes les autres valeurs personnelles ou collectives. Dans cette optique, chaque être humain doit recevoir la juste reconnaissance et le libre exercice de ses droits fondamentaux sans distinction d'âge, de sexe, de religion, etc. L'ordre social doit traiter et servir l'individu avec loyauté, justice, fraternité selon des valeurs universelles absolues. Ce jugement a une composante « synthétique » en coordonnant et unifiant plusieurs facteurs d'appréciation afin de donner satisfaction à la fois aux impératifs humains et aux intérêts individuels ou sociaux.

Ces cinq modes de jugement permettent d'établir le profil de jugement d'une personne placée en situation de test devant différents dilemmes moraux. Le profil de jugement indique la fréquence avec laquelle un individu a recours à chaque mode de jugement et permet de déterminer son niveau moyen de jugement. Pour ce faire, nous avons choisi d'utiliser le « Test Justice » de Baruk qui prend en compte le développement affectivo-émotionnel dans le processus de réflexion morale.

## MATÉRIEL ET MÉTHODE

### A) Groupes étudiés.

Notre population de recherche, exclusivement israélienne, est composée de trois groupes. Les deux premiers (groupe criminel et groupe de contrôle) sont semblables en ce qui concerne les variables socio-démographiques suivantes : âge (26-29 ans de moyenne), sexe (tous de sexe masculin), pays d'origine (70 % d'Afrique du Nord, 30 % d'ailleurs), niveau économique (moyen-bas), importance de la fratrie (5 à 8 enfants), niveau éducatif (6 à 10 ans d'école), profession des parents (travailleurs non qualifiés, employés de service dans des institutions publiques, petits salariés), religion (juifs, 92 % ne pratiquant pas). Le troisième groupe (groupe de comparaison) a des caractéristiques volontairement différentes des deux groupes précédents en ce qui concerne le sexe (35 % de femmes), la religion (nombreux pratiquants juifs et 10 % de musulmans ou de druzes), les niveaux éducatif, culturel, social, économique qui sont plus élevés. Notons que les individus des trois groupes étaient tous volontaires pour passer les tests et qu'ils ont été sélectionnés au hasard à l'exception des 36 jeunes détenus.

1) *Groupe criminel.* Il est composé de 82 hommes délinquants incarcérés dont 46 adultes (22-50 ans) et 36 jeunes détenus (17-21 ans).

2) *Groupe de contrôle.* Il comprend 82 hommes non-délinquants appartenant à la population générale dont 31 adultes (22-50 ans) et 51 jeunes (17-21 ans).

3) *Groupe de comparaison.* Il est composé de 364 personnes non-délinquantes des deux sexes dont : a) 71 étudiants religieux « Yeshiva » de sexe

masculin appartenant à trois Instituts de la Torah ; b) 211 étudiants des deux sexes (105 femmes), dont 4 musulmans et 2 druzes, inscrits dans une université juive (disciplines : juridique, criminologique, sciences naturelles) ; c) 43 professeurs des deux sexes (23 femmes) travaillant dans diverses institutions (15 juifs et 28 musulmans) ; d) 39 aumôniers militaires juifs de sexe masculin dont plusieurs rabbins.

## B) Questionnaires de recherche

Les personnes appartenant aux trois groupes étudiés ont été testées selon des instructions uniformes et précises. L'anonymat leur a été garanti et pour éviter leur méfiance (spécialement pour les délinquants) on leur a demandé de remettre elles-mêmes les questionnaires remplis au milieu de la pile des autres questionnaires. On leur a expliqué que les réponses devaient être sincères et qu'elles constitueraient le matériel d'un travail de recherche psychologique qui, en aucun cas, ne pourrait leur nuire. Deux questionnaires leur ont été présentés successivement :

1) *Questionnaire concernant les données socio-démographiques.* Ce questionnaire comprend les questions relatives aux variables précédemment énumérées.

2) *Questionnaire de profil de jugement.* Nous avons utilisé la série des 15 problèmes dilemmes du test « Tsedek » de Baruk (1970), adaptés et validés pour la société israélienne. Les dilemmes décrivent des situations concrètes provoquant un débat moral intérieur. Nous avons ajouté cinq réponses possibles pour chaque dilemme, plus une possibilité de réponse complémentaire libre. Il est demandé aux sujets testés de choisir une des cinq réponses proposées et de noter leurs commentaires éventuels dans la sixième réponse libre. Cependant, en cas de réponse libre unique, l'expérimentateur la range dans l'une des cinq réponses qui semble la plus proche du mode de jugement personnel exprimé. Les cinq réponses possibles par dilemme correspondent chacune à un des cinq modes de jugement : intéressé, de constatation de fait, double, social, jugement moral (voir supra). La note pour chaque mode de jugement égale le nombre de réponses pour cette catégorie de jugement divisé par le total des dilemmes auxquels le sujet a répondu et multiplié par 100.

Note de chaque mode de jugement (en pourcentage)	$\frac{\text{Total des réponses selon lemême mode de jugement}}{\text{Total des dilemmes auxquelsle sujet a répondu}} \times 100$
--	---

Le profil de jugement de chaque personne est donc composé de cinq pourcentages correspondant aux cinq modes de jugement. Trois de ces modes constituent de vrais jugements (du jugement moral, le plus élevé, en passant par le jugement social pour finir par le jugement intéressé, hiérarchiquement le plus bas) alors que les deux autres modes (double jugement et de constatation de fait) permettent un diagnostic plus précis du profil bien qu'il ne soient pas à proprement parler de véritables jugements de valeur.

## RÉSULTATS

## A) Profils de jugement

Comme on peut le voir sur le tableau 2, il existe des différences entre les moyennes des cinq modes de jugement des trois groupes étudiés.

Tableau 2  
Modes de jugement des trois groupes

Groupe	N	Jugement moral		Jugement intéressé		Jugement social		Constatation de fait		Double jugement	
		M	SD	M	SD	M	SD	M	SD	M	SD
Criminel	82	41	16	15	8	11	9	7	8	23	13
Contrôle	82	33	12	8	6	7	7	3	5	47	11
Compara- raison	364	67	15	5	6	7	7	2	5	17	9

L'analyse de Scheffe montre des différences significatives dans les cinq modes de jugement entre le groupe criminel et le groupe comparaison. Il en est de même pour les jugements moral, intéressé et double jugement entre les groupes contrôle et comparaison. Des différences particulièrement marquées se rencontrent entre les trois groupes pour le jugement moral ( $p < 0,001$ ;  $DF = 0,5$ ;  $F = 194,04$ ) et entre le groupe criminel et les deux autres groupes pour le jugement social ( $p < 0,001$ ;  $DF = 0,5$ ;  $F = 12,1$ ). Il existe aussi des différents statistiques pour les jugements intéressé ( $p < 0,001$ ;  $DF = 0,5$ ;  $F = 241,99$ ) et de constatation de fait ( $p < 0,001$ ;  $DF = 0,5$ ;  $F = 23,16$ ). Dans l'ensemble, le groupe criminel diffère dans tous les modes de jugement des deux autres groupes. Les délinquants ont choisi les réponses de jugement moral plus fréquemment que les sujets contrôles (41 contre 33 %) mais moins souvent que les personnes du groupe de comparaison (41 contre 67 %). Ils utilisent plus souvent les jugements intéressé, social et de constatation de fait, que les non-délinquants (tableau 2).

## B. Age et modes de jugement

Si l'on prend en compte la variable âge, il apparaît que les jeunes délinquants (17-21 ans) utilisent significativement davantage le jugement moral que les délinquants adultes (22-50 ans) et les jeunes non-délinquants du groupe contrôle ( $p < 0,001$ ;  $DF = 1,158$ ;  $F = 4,44$ ). Il n'y a pas, par contre, de différence valable entre les adultes criminels et les adultes du groupe contrôle non-criminel. En ce qui concerne le double jugement, délinquants et non-délinquants du groupe de contrôle tendent à en faire usage davantage avec l'âge (graphique 1 et tableau 3).

## C. Modes de jugement et prédiction de la criminalité

Les résultats précédents (tableau 2) nous ont incité à tenter de prévoir le comportement criminel en utilisant les cinq modes de jugement selon leur importance numérique respective. Pour ce faire, nous les avons groupés en trois séries que nous appelleront facteurs A, B et C :

Facteur A = Notes additionnées des jugements intéressé, social et de constatation de fait.

Facteur B = Note de double jugement.

Graphique 1  
Modes de jugement, délinquance et âge

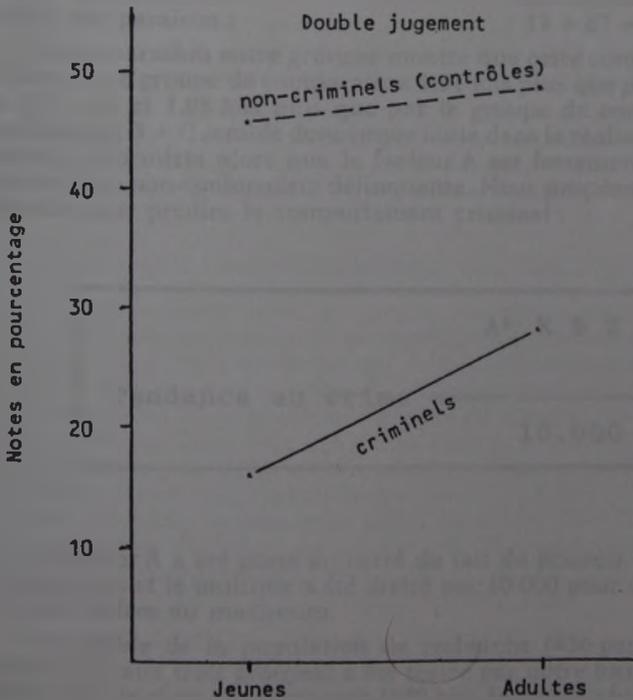
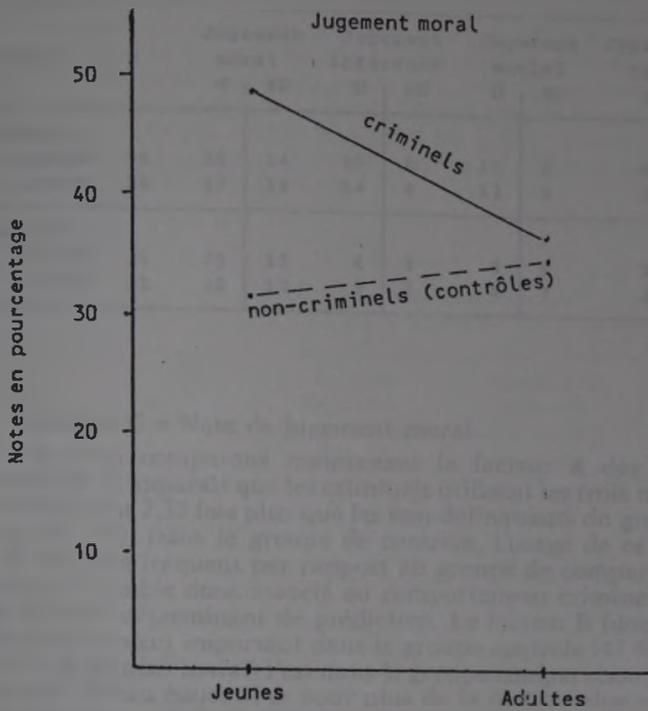


Tableau 3

Age et modes de jugement des groupes criminel et de contrôle

Groupe	N	Jugement moral		Jugement intéressé		Jugement social		Constataction de fait		Double jugement	
		M	SD	M	SD	M	SD	M	SD	M	SD
<b>Criminel</b>											
- adultes	46	36	14	15	8	10	9	9	9	28	13
- jeunes	36	49	14	14	8	13	9	5	6	16	9
<b>Contrôle</b>											
- adultes	31	35	13	6	4	4	6	3	7	49	10
- jeunes	51	32	12	9	7	8	7	2	4	46	12

Facteur C = Note de jugement moral.

Si nous comparons maintenant le facteur A des trois groupes de recherche, il apparaît que les criminels utilisent les trois modes de jugement le composant 2,35 fois plus que les non-délinquants du groupe de comparaison (33 : 14). Dans le groupe de contrôle, l'usage de ce facteur n'est que, 1,28 fois plus fréquent par rapport au groupe de comparaison (18 : 14). Le facteur A semble donc associé au comportement criminel dont il constitue un élément déterminant de prédiction. Le facteur B (double jugement) est particulièrement important dans le groupe contrôle (47 %) alors que le facteur C (jugement moral) l'est dans le groupe comparaison composé de sujets de haut niveau éducatif et pour plus de la moitié religieux (67 %). Si nous additionnons ces deux derniers facteurs nous trouvons :

groupe criminel :  $23 + 41 = 64$   
 groupe contrôle :  $47 + 33 = 80$   
 groupe comparaison :  $17 + 67 = 84$

La comparaison entre groupes montre que cette combinaison B + C est utilisée par le groupe de comparaison 1,31 fois plus que par le groupe criminel (84 : 64) et 1,05 fois plus que par le groupe de contrôle (84 : 80). La combinaison B + C semble donc importante dans la réalisation d'un comportement conformiste alors que le facteur A est fortement en relation avec une conduite non-conformiste délinquante. Nous proposons donc la formule suivante pour prédire le comportement criminel :

$$\text{Tendance au crime} = \frac{A^2 \times B \times C}{10.000}$$

Le facteur A a été porté au carré du fait du pouvoir prédictif que nous lui accordons et le multiple a été divisé par 10 000 pour obtenir un nombre de trois chiffres au maximum.

L'ensemble de la population de recherche (436 personnes utilisables appartenant aux trois groupes) a été testée par notre formule de prédiction (tableau 4). Un tiers des personnes (149 soit 34,1 %) a obtenu un score entre

0 et 9 représentant une faible tendance délinquante, un autre tiers (137 soit 31,4 %) un score entre 10 et 38 témoignant d'une tendance moyenne et un dernier tiers (150 soit 34,4 %) un score entre 39 et 152 représentant une forte tendance à la criminalité. On remarque encore sur le tableau 4 que la plupart des criminels (71,8 %) ont obtenu un score de forte tendance criminelle contrairement au groupe contrôle (37 %) et au groupe comparaison (23,5 %). 63 % des non-delinquants du groupe de contrôle ont été classés par notre formule dans la catégorie de faible (16,4 %) ou de moyen risque antisocial (46,6 %) et 47 % des non-delinquants du groupe de comparaison ont des scores de faible tendance criminelle. Toutes ces différences sont significatives ( $p < 0,001$  ;  $DF = 1,4$  ;  $X^2 = 90$ ).

Tableau 4  
Prédiction de la tendance au crime  
des trois groupes

Groupe	N	Faible tendance (score 0-9)		Moyenne tendance (score 10-38)		Forte tendance (score 39-152)	
		N	%	N	%	N	%
		Criminel	78	3	3,8	19	24,4
Contrôle	73	12	16,4	34	46,6	27	37
Comparaison	285	134	47	84	29,5	67	23,5
Total	436	149	34,1	137	31,4	150	34,4

Si l'on divise l'échelle des scores de tendance en 15 niveaux, on obtient une distribution des personnes des trois groupes selon ces niveaux (tableau 5). On constate que le groupe criminel est davantage représenté dans les scores élevés de tendance au crime que les deux autres groupes non-delinquants. Pour le niveau 141-152, on compte 13 % de délinquants contre 2,6 % de sujets contrôles et 1,1 % de sujets du groupe comparaison.

En prenant pour base de recherche le niveau de score 50, on peut voir sur les tableaux 5 et 6 que 74,1 % des criminels se situent dans la tendance délinquante forte (score 51-152) contre respectivement 44,2 et 21,5 % des non-criminels appartenant aux deux autres groupes.

#### D. Caractéristiques socio-démographiques du groupe de comparaison

Il a été constaté dans ce groupe numériquement important que :

- 1) 149 personnes religieuses ou ultra-religieuses utilisent plus fréquemment le mode de jugement intéressé que 124 non-pratiquants ou non-croyants ( $p < 0,001$  ;  $DF = 1,3$  ;  $F = 8,03$ ) ;
- 2) 142 personnes ayant reçu une éducation universitaire font usage plus fréquemment du jugement intéressé que 63 personnes ayant un niveau éducatif moins élevé ( $p < 0,1$  ;  $DF = 1,2$  ;  $F = 7,57$ ) ;
- 3) 130 personnes se définissant comme politiquement de droite utilisent davantage le mode de jugement intéressé ( $p < 0,001$  ;  $DF = 1,2$  ;  $F = 9,3$ ) et moins le mode de jugement social ( $p < 0,5$  ;  $DF = 1,2$  ;  $F = 3,06$ ) que 66 personnes se déclarant de gauche ;
- 4) 29 musulmans font usage plus souvent du jugement social ( $p < 0,5$  ;  $DF = 1,3$  ;  $F = 2,66$ ) et de constatation de fait ( $p < 0,4$  ;  $DF = 1,2$  ;  $F = 2,85$ ) que 225 juifs.

En ce qui concerne l'influence de l'âge et du sexe des personnes du groupe comparaison sur les modes de jugement, on met en évidence d'autres différences significatives (tableaux 7 et 8). Plus l'âge est élevé, plus les sujets

Tableau 5

Prédiction de la tendance au crime  
des trois groupes selon les scores obtenus

Scores de prédiction	Criminel (N = 77)		Contrôle (N = 77)		Comparaison (N = 278)	
	N	%	N	%	N	%
141-152	10	13	2	2,6	3	1,1
131-152	10	13	3	3,9	3	1,1
121-152	15	19,5	4	5,2	5	1,8
111-152	21	27,3	7	9,1	10	3,6
101-152	23	29,9	11	14,3	14	5
91-152	29	37,7	16	20,8	21	7,5
81-152	32	41,6	20	26	25	8,9
71-152	38	49,4	21	27,3	37	13,2
61-152	49	63,7	28	36,4	49	17,5
51-152	57	74,1	34	44,2	60	21,5
41-152	58	75,4	40	52	83	29,8
31-152	69	89,7	54	70,2	96	34,5
21-152	69	89,7	56	72,8	123	44,2
11-152	72	93,6	62	80,6	147	52,8
0-152	77	100	77	100	278	100

Tableau 6

Prédiction de la tendance au crime  
des trois groupes selon deux niveaux de score

Groupe	N	Tendance faible-moyenne (0-50)		Tendance forte (51-152)	
		N	%	N	%
Criminel	77	20	25,9	57	74,1
Contrôle	77	43	55,8	34	44,2
Comparaison	278	218	78,4	60	21,5
Total	432	281	65	151	35

Notre recherche révèle que le facteur A (somme des jugements intéressé, social et de constatation de fait) neutralise le processus de jugement moral (facteur C) dans ses dimensions cognitives et émotionnelles et pousse l'individu vers des attitudes non-normatives, prohibées. Selon nous, l'influence négative du facteur A est considérable et persiste plus ou moins chez l'individu toute la vie. Cette influence défavorable peut être aggravée par certains éléments de la personnalité, comme l'extraversion et le névrosisme, dont les niveaux sont plus élevés chez les criminels que dans la population générale (Eysenck, 1967, 1969, 1970, 1977 ; Addad et Bénézech, 1986, 1987), alors que c'est le contraire pour le taux de signification existentielle (Addad et Bénézech, 1986). A l'opposé, le facteur B (double jugement) paraît renforcer favorablement le processus de jugement moral (facteur C) et la combinaison de ces deux facteurs (B + C) oriente le comportement vers le conformisme social et protège donc de la criminalité. C'est ce qui peut expliquer que le groupe de contrôle, malgré un niveau médiocre de jugement moral (33 %) et une tendance au crime non négligeable (tableaux 2, 4 et 6), ne soit pas antisocial grâce à la protection que lui octroie son score élevé de double jugement (47 %). En effet, les propos exprimés par certaines personnes testées à la fin de l'épreuve et les commentaires des réponses libres laissent à penser que le double jugement est souvent choisi à la place du mode de jugement moral lorsque le sujet estime que, du fait de la situation exposée dans le dilemme, il n'y a pas moyen de décider autrement : « C'est vrai, ce n'est pas juste de faire ainsi, mais vu les circonstances c'était nécessaire... ».

Enfin, sur le plan éducatif, il est indispensable que les individus et les autorités responsables (parents, enseignants) prennent conscience de l'importance du développement moral chez l'enfant et que les programmes scolaires favorisent l'acquisition et le développement du jugement de niveau moral au dépend des autres modes de jugement (intéressé, de constatation de fait, social). L'environnement affectif et émotionnel est évidemment essentiel dans l'apprentissage des mécanismes de réflexion morale, mécanismes qui ne résultent pas des seuls facteurs cognitifs. Dans le test de jugement moral que nous avons utilisé (Baruk), les sujets ont dû choisir une des cinq réponses proposées à chaque dilemme. Ceci a permis l'émergence d'un profil de jugement qui nous paraît plus fécond que la seule fixation du niveau moral défini selon les critères de Piaget ou Kohlberg. La formule de prédiction de la tendance criminelle basée sur ce profil de jugement que nous avons élaborée permet de classer avec une assez bonne fiabilité les individus testés en délinquants officiellement reconnus ou en non-délinquants (tableaux 4, 5 et 6). Nos résultats positifs prouvent en définitive qu'il existe une certaine corrélation entre ces cinq composantes du jugement et le comportement social.

#### BIBLIOGRAPHIE

Addad M. et Bénézech M. : Névroisme, signification existentielle et auto-renforcement du Moi. Enquête comparative entre délinquants et non-délinquants. *Annales Médico-Psychologiques*, 1986, 144, 8, 777-789.

Addad M. et Bénézech M. : Jugement moral, extraversion, névroisme et délinquance. *L'Évolution Psychiatrique*, 1987, 52, 3, 703-727.

Baruk H. et Bachet M. : Le test tsèdeq, le jugement moral et la délinquance. Masson, Paris, 1950.

Baruk H. : Tsèdeq, droit hébraïque et science de la paix. Editions Zikarone, Paris, 1970.

Eysenck H. J. : The biological basis of personality. Charles C. Thomas Publisher, Springfield, Illinois, 1967.

Eysenck H. J. and Eysenck S. B. G. : Personality structure and measurement. Routledge and Kegan Paul, London, 1969.

ont tendance à utiliser le jugement moral ( $p < 0,3$  ;  $DF = 1,2$  ;  $F = 3,66$ ) alors que c'est l'inverse en ce qui concerne le jugement intéressé ( $p < 0,001$  ;  $DF = 1,2$  ;  $F = 7,88$ ).

Tableau 7

Age et modes de jugement  
du groupe de comparaison

Age	N	Jugement moral		Jugement intéressé	
		M	SD	M	SD
≤ 20 ans	47	62	14	7	7
21-30 ans	190	67	15	5	5
≥ 31 ans	55	71	15	3	4

Enfin, les hommes font usage davantage du jugement intéressé ( $p < 0,2$  ;  $DF = 1,1$  ;  $t = 2,45$ ) et moins du double jugement ( $p < 0,3$  ;  $DF = 1,2$  ;  $t = 2,2$ ) que les femmes, comme on peut le voir sur le tableau 8.

Tableau 8

Sexe et modes de jugement  
du groupe de comparaison

Sexe	N	Jugement intéressé		Double jugement	
		M	SD	M	SD
Masculin	188	6	6	16	9
Féminin	105	4	5	19	10

## DISCUSSION ET CONCLUSION

Chacun des trois groupes de notre recherche a un profil de jugement original comme le confirment les comparaisons statistiques. Nous avons déjà prouvé que les délinquants utilisent aussi souvent le mode de jugement moral que les non-délinquants (Addad et Benézech, 1987). Dans le présent travail, ils font même davantage usage de ce mode de jugement (41 contre 33 %) alors qu'ils présentent des conduites antisociales (tableau 2). Ce paradoxe étonnant provient du fait que les jeunes criminels utilisent nettement plus le jugement moral que les jeunes du groupe contrôle, tandis qu'il n'y a pas de différence significative entre adultes criminels et non-criminels (tableau 3 et graphique 1). Le seul critère de jugement moral n'est donc pas pertinent pour différencier ou prévoir le comportement délinquant, sauf si ce niveau de jugement est très élevé ( $\geq 90$  %) comme diverses études semblent le montrer (Kohlberg, 1969, 1984 ; Krebs et Gillmore, 1982). En accord avec les présents résultats, il est évident que la majorité des individus n'a pas un haut niveau de jugement moral, notre groupe de comparaison, pourtant privilégié, obtenant seulement une moyenne de 67 %. Les autres modes de jugement gardent donc leur valeur dans le processus général d'appréciation éthique de chaque personne.

Eysenck S. B. G. and Eysenck H. J. : Crime and personality : An empirical study of the three factor theory. *British Journal of Criminology*, 1970, 10, 225-239.

Eysenck H. J. : Crime and personality, (2 ed.). Routledge and Kegan Paul, London, 1977.

Kohlberg L. : Moral development and identification. In : Stevenson H. W. (ed), *Child psychology*. The 62nd yearbook of the National Society for the Study of Education, Chicago Press, Chicago, 1963, 277-332.

Kohlberg L. : Stage and sequence : The cognitive development approach to socialization. In : Goslin D.A. (ed), *Handbook of socialization theory and research*, Rand McNally and Compagny, Chicago, 1969, 437-480.

Kohlberg L. : Education for justice : A modern statement of the Platonic view. In : *Moral Education : Five Lectures*, Harvard Press, 1970, 56-83.

Kohlberg L. : Stages of moral development as a basis for moral education. In : Beck C. M., Crittenden B. S. and Sullivan E. V. (eds), *Moral Education*, University of Toronto Press, Toronto, 1971, 23-92.

Kohlberg L. and Turiel E. : Moral development and moral education. In : Lesser G. S. (ed), *Psychology and Educational Practice*, Scott Foresman and Compagny, London, 1971, 410-465.

Kohlberg L. : *The psychology of moral behavior*. Harper and Row, San Francisco, 1984.

Krebs D. and Gillmore J. : The relationship among first sales of cognitive development role taking abilities, and moral development. *Child Development*, 1982, 53, 877-887.

MacNamee S. : Moral behavior, moral development and motivation. *Journal of Moral Education*, 1977, 7, 27-31.

Piaget J. : *Le jugement moral chez l'enfant* (1932). Presses Universitaires de France, Paris, 1978.

Piaget J. : *The psychology of the child*. Koutledge and Kegan Paul, London, 1969.